

Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères

Mars 2022



Au 9ème Forum mondial de l'eau, organisé du 21 au 25 mars 2022 à Dakar, Nous, représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de bailleurs, d'organismes de bassin nationaux et transfrontières de fleuves, de lacs ou d'aquifères, d'autorités locales, de la société civile et du secteur privé, proposons notre soutien au Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, des rivières, des lacs, des aquifères, avec pour objectif politique de contribuer au déroulement et aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'eau prévue en mars 2023, autour de la nécessité globale d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) 6.5.1 et 6.5.2 « par les bassins et pour les bassins ». Nous sommes convaincus de pouvoir ainsi conforter les objectifs majeurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Principes d'action

Les organismes de bassin sont des artisans de paix et des accélérateurs de développement durable.

Nationaux ou transfrontières, ils sont par construction des plateformes multiacteurs. **Ce sont des lieux de dialogue, entre pays à l'échelle transfrontière, entre usagers et acteurs de l'eau à l'échelle infranationale.** Afin d'accélérer la réalisation des ODD 6.5.1 (« Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ») et 6.5.2 (« Proportion des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau »), il est important de développer ces deux échelles de partage et de solidarité.

La coopération par bassin a fait ses preuves et apporte des bénéfices concrets aux populations. Ce sont des structures pertinentes pour assurer une gestion conjointe et durable des ressources en eau de surface et des eaux souterraines et conduire des actions ambitieuses d'adaptation au changement climatique.

A l'échelle transfrontière, la coopération facilite une vision partagée de l'usage des ressources en eau, des pressions et des usages ; elle apporte davantage de moyens par la mutualisation des ressources humaines et techniques et des ouvrages, quand ils sont nécessaires, grâce à une concertation sur leur localisation ; les expériences d'ouvrages communs à plusieurs pays doivent être davantage partagées dans leurs succès (partage des bénéfices, préservation de la paix...) et leurs difficultés. **Les conventions des Nations Unies sur l'eau (1992, 1997)** sont des outils précieux pour améliorer cette gestion coopérative et intégrée des bassins transfrontières.

Davantage de complémentarité est nécessaire entre les approches par bassins nationales et transfrontières.

Les organismes de bassin transfrontières (OBT) constituent un cadre pertinent de gestion transfrontière. Cependant, ils doivent pouvoir compter sur une déclinaison nationale puis locale pour que des mesures opérationnelles puissent se concrétiser sur les territoires. Et réciproquement, les approches par bassin nationales doivent être consolidées au niveau transfrontière, sous la coordination d'un OBT opérationnel, efficace, reconnu.

Aux échelles nationales et locales, les organismes de bassin sont des plateformes multi acteurs. Ils doivent permettre une approche intégrée conforme aux ODD, permettre un diagnostic précis et homogène des ressources en eau et des besoins, une planification participative, une meilleure appropriation des mesures décidées, et ainsi des résultats optimisés pour des politiques sectorielles coordonnées.

Les autorités et communautés locales, les secteurs économiques, les acteurs de la société civile doivent être mieux associés et impliqués dans la gestion des bassins.

Il faut renforcer la coopération entre les institutions impliquées et en particulier entre les organismes de bassin du monde entier et de chaque région pour faciliter le transfert d'expériences et de savoir-faire sur les meilleures pratiques en matière de gestion de bassin.

Soutenir et mettre en œuvre le plan d'action de Dakar pour la mobilisation renforcée des organismes de bassin

En vue de mettre en œuvre la **Déclaration de Dakar: "un pacte bleu pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement"**, adoptée par les Chefs d'État, de Gouvernement et Responsables d'Institutions Internationales présents au 9ème Forum mondial de l'Eau à Dakar, République du Sénégal, le 21 mars 2022.

En fonction de nos mandats respectifs, nous nous engageons à :

- **Confirmer le rôle et l'efficacité des organismes de bassin au service de la sécurité de l'eau, de la paix et du développement durable**
 - Renforcer, de l'amont à l'aval, l'association des différents secteurs et parties prenantes des ressources en eau d'un bassin
 - Associer tous les secteurs à la gestion conjointe des eaux de surfaces et des eaux souterraines pour protéger leur qualité et leur quantité
 - Oeuvrer pour une gestion coopérative, rationnelle et durable des ressources en eau afin de mieux gérer ensemble les bassins transfrontières
 - Mettre à profit des solutions de financement novatrices et générer de nouveaux investissements pour des projets transfrontières et multisectoriels liés à l'eau
 - Capitaliser sur les initiatives passées et en cours, notamment le Panel de Haut Niveau sur l'Eau et la Paix
- **Valoriser l'impact positif et les résultats concrets produits par les organismes de bassin notamment en matière de développement économique et social, d'aménagements partagés et d'approche écologique**
 - Promouvoir les modèles de coopération entre organismes de bassin et autorités locales ainsi que leurs résultats concrets et leurs innovations comme source d'inspiration
 - Renforcer les systèmes d'information communs ainsi que les pratiques de production, d'exploitation et de partage de données,
 - Généraliser l'échange régulier de bonnes pratiques entre organismes de bassin
 - Améliorer la participation de tous les secteurs usagers de l'eau, dans une logique de responsabilisation et d'appropriation
- **Renforcer la visibilité et les cadres institutionnels, notamment pour les bassins transfrontières**
 - Renforcer les échanges avec les autres niveaux territoriaux et administratifs
 - Encourager et soutenir l'adoption de nouveaux accords juridiques pour la protection et l'utilisation durable des eaux dans les bassins transfrontières, notamment par l'adhésion aux conventions des Nations Unies sur l'eau (1992, 1997)
- **Promouvoir les mécanismes de financements innovants et autonomes à l'échelle des bassins notamment transfrontières**
- **Renforcer la planification et la gestion entre usages à l'échelle des bassins**
 - Mieux intégrer l'adaptation au changement climatique
 - Soutenir le développement économique des territoires
 - Préserver la ressource et les écosystèmes

Pour manifester notre mobilisation, rendre compte de nos actions et partager les progrès réalisés, notamment en vue de la conférence des Nations Unies sur l'eau prévue du 22 au 24 mars 2023 à New-York, nous ferons remonter dans les semaines qui viennent nos projets opérationnels exemplaires pour l'accélération et le succès à l'horizon 2030. **Nous nous engageons à promouvoir la signature** de ce **Plan d'Action de Dakar** pour les bassins.

Rejoignez -nous



<https://bit.ly/3rONZ4v>